

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal du 26 août 2025

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11

Convocation en date du : 14/08/2025 Affichage en date du : 14/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six août à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents : 7 Mmes CANJUZAN B., RIGALL L., GHELFI E., THOMAS J., MM JALLAT J-L., OULES M., RIBOT S.
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés 4 EL OMRI T., FAURE M., GUILLAUME Y. TROGNO M
Empêchés 0
Procurations 3 EL OMRI T. donne procuration à OULES M.
FAURE M. donne procuration à JALLAT J-L
GUILLAUME Y. donne procuration à GHELFI E.

Secrétaire de séance : CANJUZAN B.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Admission en non-valeur
- 2 – DM1 - budget eau
- 3 – DM 2 – Budget Principal
- 4 – Demande subvention – Rénovation Presbytère
- 5 – Demande subvention – Etude sécurisation de la tour Nord – Châteua d'Evol
- 6 – Demande subvention renouvellement réseau AEP – Rue Barbe Blanc et RD N°4 – Evol
- 7 – Demande subvention Recherche souterraine par forage – Evol et Thuir d'Evol
- 8 – Demande subvention – Etude diagnostique réseau AEP et sécurisation par remplacement des canalisation – Evol
- 9 – Modification prêt relais en prêt amortissable
- 10 – Vente Maison ROJO
- 11 – Vente de la parcelle C1048 à Éric GALGNAGE
- 12 – Demande subvention – Aménagement parking Evol
- 13 – Subvention aux associations
- 14 – Pépinière Départementale – commande 2025
- 15 – Modification Statuts SPANC
- 16 – Nouveau plan de financement – travaux restauration intérieur de l'église St André d'Olette
- 17 – DM 3 – Budget Principal

1 – Admission en non-valeur – délibération 2025 – 30 bis - Adopté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune d'Olette-Evol sur 10 débiteurs distincts, de 2014 à 2020, dont Le total des créances est de 83 011.25 €

Monsieur le Maire précise que le montant prévu au budget principal 2025 pour les admissions en non-valeur au 6541 est de 30 000.00 €.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- de Madame BOIGUE Bernadette, dont le montant s'élève à : 26 953.90 €
- de Monsieur BOIVIN Ludovic, dont le montant s'élève à : 1 240.73 €

Soit un montant total de 28 194.63 €

2 – DM1 - budget eau - délibération 2025 – 31 – Adopté

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande du CDL (Conseillers aux décideurs Locaux) de Prades concernant les frais d'études à l'article 203 dont le montant total s'élève à 4 750.00 € et qu'il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits comme détaillé ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Ch/article	Libellé	Montant
041/2156	Matériel spécifique d'exploitation	4 750.00 €
TOTAL		4 750.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch/article	Libellé	Montant
041/203	Frais d'études, R&D et Frai	4 750.00 €
TOTAL		4 750.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Ch/article	Libellé	Montant
011/6061	Fouen. Non stockables (eau, én...)	-4300
66/66111	Intérêts réglés à échéance	4300
TOTAL		0

3 – DM 2 – Budget Principal - délibération 2025 – 32 – Adopté

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une Décision Modificative « DM N° 2 », sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol (code 100) pour alimenter la chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les mouvements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Ch/Article	Libellé	Montant
012/6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 6 000,00 €
011/60618	Autres fournitures non stockables	- 1 000.00 €
011/60622	Carburant	- 1 000.00 €
011/60632	Fournitures et petits équipements	- 1 000.00 €
011/615221	Entretien et réparation sur bâtiment Publics	- 1 000.00 €
011/6156	Maintenance	- 1 000.00 €
011/623	Publicité, Publication, Relation publiques	- 1 000.00 €
Total		0.00 €

4 – Demande subvention – Rénovation Presbytère - délibération 2025 – 33 – Adopté

Opération : Rénovation de l'ancien Presbytère d'Evol en Bistrot du Pays avec 3 chambres d'Hôtes et un logement de fonction - Lot N°1 – Démolition-Réfection-Maçonnerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que vu l'état de dégradation du presbytère et vu le caractère urgent pour faire des travaux, une estimation financière a été faite pour un montant de :
370 000.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter des aides auprès des organismes suivants :

Financement	Montant	%
-------------	---------	---

Etat – DSIL 2025 ou FNADT 2025	60 000.00 €	16.22
Etat – DETR 2026	70 000.00 €	18.95
Région	29 430.00 €	7.96
Conseil Départemental	31 050.00 €	8.25
Autofinancement	179 520.00 €	48.62
TOTAL	370 000.00 €	100

5 – Demande subvention – Etude sécurisation de la tour Nord – Châteua d'Evol - délibération 2025 – 34 – Adopté

Opération : Etude – Cristallisation en urgence de la Tour Nord des ruines du Château d'Evol

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que vu l'état de la tour nord du Château d'Evol, il y a lieu de faire une étude avant travaux, le montant de l'étude est estimé à 31 450.00 € HT

Il propose de solliciter des aides auprès des organismes suivants :

	HT	TTC
Coût de l'études	31 450.00 €	37 740.00 €
Financement de l'opération	%	Montant HT
Etat – DRAC	50%	15 725.00 €
Région	15%	4 717.50 €
Conseil Départemental – soutien aux monuments historiques	15%	4 717.50 €
Autofinancement	20%	6 290.00 €
TOTAL	100%	31 450.00 €

6 – Demande subvention renouvellement réseau AEP – Rue Barbe Blanc et RD N°4 – Evol - délibération 2025 – 35 – Adopté

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de renouveler le réseau AEP commune d'Evol.

Il est proposé, suites aux conclusions de l'étude réalisée par le maître d'œuvre – Cabinet AIS, de procéder aux travaux de Renouvellement du Réseau d'AEP dans la rue Barbablanc et sur la RD n°4 - commune de EVOL

Les différents devis établis nous ont amenés à choisir l'entreprise FABDRE, le montant des dépenses s'élève à 399 797.02€ H.T. soit 479 756.42 € TTC - toutes dépenses confondues.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide :

- 1) **d'approuver** sans réserve le devis établi par l'entreprise FABRE pour un montant hors taxe de **399 797.02€**,
- 2) **de demander** au Département une subvention aussi élevée que possible,
- 3) **de s'engager** à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département,
- 4) **de prendre** acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à quatre ans,
- 5) **de réaliser** cette opération d'assainissement collectif ou/et d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et d'eau potable (s'il s'agit de travaux sur les réseaux supérieurs à 150 000 € HT)
- 6) **de donner** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

7 – Demande subvention Recherche souterraine par forage – Evol et Thuir d'Evol - délibération 2025 – 36 – Adopté

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude pour l'alimentation en eau de la commune d'OLETTE-EVOL de manière générale et en particulier pour les villages d'EVOL et de THUIR D'EVOL dans le contexte de sécheresse prononcée.

Cet été encore le captage qui alimente Evol et Thuir d'Evol s'est tari et la commune doit procéder à des portages d'eau par camion.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait réaliser en 2020 une étude sur l'amélioration de l'alimentation en eau des villages d'Evol et de Thuir d'Evol, avec une hydrogéologique de recherche d'eau.

L'étude a montré la possibilité de recherche d'eau souterraine par la réalisation de forages de reconnaissance. Deux sites d'implantation de forages de reconnaissance ont été définis.

Si un ou les deux forages s'avèrent productifs, pérennes et suffisants pour l'alimentation en eau d'Evol et de Thuir d'Evol, le forage le plus productif sera transformé en forage d'exploitation.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau au titre du « Programme EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Le maître d'œuvre H. PLANEILLES du bureau d'études AIS a réalisé le chiffrage des travaux et le dossier de demande de subventions.

Le coût prévisionnel des travaux inclut :

- La réalisation de 2 forages de reconnaissance à 150 m de profondeur,
- Le bouchage éventuel d'un ou des 2 forages de reconnaissance,
- Les opérations de pompages d'essai,
- La transformation d'un des 2 forages en forage d'exploitation.

Il conviendra alors dans un second temps de demander les subventions pour l'équipement hydraulique et électromécanique du forage et son raccordement au réseau.

Monsieur le Maire confirme qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire présente le coût de l'opération et le plan de financement qui se détaille de la manière suivante :

REALISATION D'UNE RECHERCHE D'EAU PAR FORAGE POUR L'AEP D'EVOL et THUIR D'EVOL	
TRAVAUX	
Montant des travaux de forage	108 806,00 €
Imprévus (10%)	10 880,60 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	119 686,60 €
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre 8,5%	9 248,51 €
Analyses d'eau	2 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	11 748,51 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	131 435,11 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	157 722,13 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 50%	65 717,55 €
Part Conseil Départemental 30%	39 430,53 €
Part d'autofinancement 20%	26 287,02 €

ENTENDU CET EXPOSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 – D'APPROUVER sans réserve le dossier de demande de subventions pour la réalisation de la recherche d'eau par forage pour l'alimentation en eau des villages d'Evol et de Thuir Evol,

3 – D'AUTORISER le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à nous les reverser,

- 4 – DE S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département,
5 – DE PRENDRE ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 3 ans,
6 – DE DEMANDER l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions,
7 – DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire

8 – Demande subvention – Etude diagnostique réseau AEP et sécurisation par remplacement des canalisation – Evol - délibération 2025 – 37 - Adopté

Monsieur le Maire indique que la commune a réalisé en mars 2019 « l'étude de recherche de fuites – Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable de la commune d'Olette-Evol ».

Monsieur le Maire explique que l'étude a permis d'établir un programme hiérarchisé de travaux pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable d'Olette et d'Evol selon des priorités.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 20 février 2023 (délibération N°2023-10) pour l'approbation du plan d'actions de réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la commune a réalisé l'année dernière et cette année des travaux de réparation urgente de fuites subventionnés par le Département dans le cadre d'un appel à projet.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient maintenant de s'engager dans la réalisation effective de ce programme de travaux pluriannuel de renouvellement des canalisations fuyardes du réseau d'eau potable d'Olette et d'Evol selon les priorités 1 et 2 définies, et de débiter ce renouvellement en déposant un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau au titre du « Programme EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Monsieur Le Maire précise que le présent dossier de demande de subventions a pour objet le renouvellement **tout d'abord à EVOL** des canalisations AEP définies en Priorité 1 au plan de renouvellement des réseaux.

Monsieur le Maire confirme qu'à travers cette délibération l'autorisation d'anticiper les travaux est sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Le Maire présente le coût des travaux et le plan de financement qui se détaille de la manière suivante :

RENOUVELLEMENT DE RESEAUX AEP FUYARDS DEFINIS EN PRIORITE 1 A EVOL	
TRAVAUX	
Montant	445 000,00€
Divers et Imprévus (10%)	44 500,00 €
SOUS - TOTAL TRAVAUX € HT	489 500,00 €
Ingénierie	
Maitrise d'œuvre 7,5%	36 712,50 €
Frais de topographie, levés	4 500,00 €
CSPS de niveau III	1 500,00 €
Géotechnique mission G1 – Classification GTR	1 500,00 €
Diagnostic HAP	1 500,00 €
Tests et épreuves de réception externalisés	2 500,00 €
SOUS - TOTAL INGENIERIE HT	48 212,50 €
TOTAL GENERAL TRAVAUX + INGENIERIE HT	537 712,50 €
TOTAL GENERAL DE L'OPERATION (TRAVAUX TTC + INGENIERIE TTC)	645 255,00 €
PLAN DE FINANCEMENT	
Part Agence de l'Eau 40%	215 085,00 €
Part Conseil Départemental 30%	161 313,75 €

Part au titre du FSR 10%	53 771,25 €
Part d'autofinancement 20%	107 542,50 €

ENTENDU CET EXPOSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 – D'APPROUVER** sans réserve le dossier de demande de subventions pour le remplacement des réseaux AEP fuyards à EVOL,
- 2 – D'APPROUVER** sans réserve le Bon de Commande pour le remplacement des réseaux AEP fuyards à EVOL établi à l'entreprises Fabre Frères titulaire de l'accord cadre de travaux et selon le BPU de l'accord cadre,
- 3 - DE DEMANDER** au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau les subventions aussi élevées que possible
- 4 – DE S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop-perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département,
- 5 – DE PRENDRE ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à 4 ans,
- 6 – DE REALISER** cette opération d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- 7 – DE DEMANDER** l'autorisation d'anticiper les travaux avant l'obtention des subventions,
- 8 – DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération et nécessaires au règlement de cette affaire.

9 – Modification prêt relais en prêt amortissable - délibération 2025 – 39 bis– Adopté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune avait contracté un prêt relais pour l'opération Piste de la mouline avec échéance au mois de novembre 2025, afin de ne pas grever la trésorerie.

Après négociation pour transformer le prêt relais en prêt amortissable, il y a eu 2 propositions d'échéances, une sur 15 ans et une sur 20 ans.

M. le Maire propose de d'accepter l'échéance sur 15 ans car le coût pour la commune sera moindre.

Selon le détail ci-dessous :

* Le prêt taux fixe classique amortissement progressif

- Objet : Rachat CREDIT RELAIS N°795148E
- Base calcul : 30/350
- Frais de dossier : 0.20%
- Simulation du : 9septembre 2025

MONTANT	350 000 €
DUREE	15 and
TAUX	3.98%
ECHEANCE	7 774.95 €
COUT	116 497.00 €

Les présents taux fixes garantis donneront lieu à indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel.

La mise à disposition des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat (avec un premier versement dans les 4 mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

Décide :

- d'approuver le prêt sur 15 ans,
- d'autoriser le Maire signer tout document afférent à ce dossier

10 – Vente Maison ROJO - délibération 2025 – 40 – Adopté

M. le Maire fait part à l'Assemblée que certaines parcelles relevant du patrimoine immobilier de la commune, ne représentent pas d'intérêt particulier à être conservées.

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en vente notamment de la maison Rojo, parcelle B827 aux caractéristiques suivantes :

- . localisation : maison située sur le territoire de Olette, sise 105 avenue Général de Gaulle ;
- . superficie : Total de 155 m²

Une première estimation faite le 11 juin dernier a permis d'évaluer le bien à 87 500 € net vendeur, avec des honoraires fixés à 6 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'accepter la mise en vente de la maison cadastrée B827 ;
- . de dire que les frais de notaire et autres frais nécessaires, à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- . de mandater l'étude de Me Bobo Sabardeil à Prades pour établir l'acte de vente et toutes les formalités nécessaires à sa conclusion ;
- . d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à la bonne réalisation de ce dossier.

11 – Vente de la parcelle C1048 à Éric GALGNAGE - délibération 2025 – 41 – Adopté

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition d'achat de M. Eric GALGNAGE, résidant à Thuir d'Evol.

Ce dernier est intéressé pour faire l'acquisition du terrain cadastré C1048 à Thuir d'Evol. La parcelle C1048 était considérée comme un bien vacant sans maître et a été acquise par la commune au terme d'une procédure conduite en 2021. Cette parcelle fait donc aujourd'hui partie du domaine privé de la commune.

Sont rappelées les principales caractéristiques de cette parcelle :

Section + numéro :	C1048
Localisation :	Thuir d'Evol
Zone du PLUI :	A1 (Agricole, non constructible)
Superficie :	16 m ²

Sont également rappelées les précédentes transactions similaires réalisées sur Evol et Thuir d'Evol ces dernières années, pouvant servir de références.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- . d'accepter de vendre la parcelle cadastrée C1048 située à Thuir d'Evol à M. Eric Gaignage ;
- . de proposer le prix de vente de 320€, correspondant à 20€ /m² ;
- . de dire que tous les frais devant permettre la réalisation de cette vente, notamment les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur ;
- . de mandater l'étude de Me Janer à Prades pour effectuer cette transaction ;
- . d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

12 – Demande subvention – Aménagement parking Evol - délibération 2025 – 42 - Adopté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur le projet de création de parkings sur la commune d'Evol.

IL précise que le montant estimatif fait par le bureau d'étude S.ABG pour l'étude et les travaux est de :

1 – Parking Ouest : 62 505,00 € HT soit 75 006,00 € TTC

2 – Parking Est : 212 481,25 € HT soit 254 977,50 € TTC

Soit un total de : 274 986,25 € HT soit 329 983,50 € TTC

M. le Maire propose de solliciter des aides auprès de l'état dans le cadre de la DETR, auprès de la région et auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'AIT :

Financement de l'opération	%	Montant
Conseil Départemental des P.O. - AIT	20 %	54 997.25 €
Etat – DETR 2026	30 %	82 495.87 €
Région	20 %	54 997.25 €
Autofinancement	30 %	82 495.88 €
TOTAL	100%	274 986.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE la Maire à solliciter les aides comme détaillé ci-dessus.

13 – Subvention aux associations - délibération 2025 – 43 - Adopté

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter l'attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le montant a été prévu dans le budget 2024.

Les conseillers suivants, membres du bureau des associations, se retirent et ne prennent pas part au vote :

- ACCA d'Olette :	M. Sébastien RIBOT
- Souvenir Français	M. Michel FAURE, M.Yves GUILLAUME

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'octroyer les subventions suivantes :

ACCA d'Olette :	382 euros
Souvenir Français	200 euros
JOP	200 euros

14 – Pépinière Départementale – commande 2025 - délibération 2025 – 44 - Adopté

M. le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier reçu du Conseil Départemental proposant les services de la pépinière départementale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- de demander à bénéficier des fournitures de plants d'arbres et d'arbustes de la Pépinière Départementale ;

- d'établir un plan des plantations qui sera joint à la demande faite cette année ;

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

15 – Modification Statuts SPANC - délibération 2025 – 45 - Adopté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 27 mars 2025 du Comité Syndical du SPANC 66 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération n°9/2025 du 27 mars 2025, le SPANC66 « Syndicat pour l'Assainissement Non Collectif 66 » a décidé de modifier l'article 1 des statuts du syndicat mixte pour changer la liste des communes et supprimer CORNEILLA LA RIVIERE qui intègre la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole par arrêté préfectoral du 16 décembre 2024.

La délibération du Comité Syndical a été notifiée à la commune le 14 mai 2025 et, en application des dispositions des articles L.5211-17 et L5211-20 du CGCT, il appartient à chacune des collectivités adhérant au SPANC66 de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'APPROUVER la modification des statuts du SPANC66
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents à ce sujet

16 – Nouveau plan de financement – travaux restauration intérieur de l'église St André d'Olette - délibération 2025 – 46 – Adopté

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune continue les travaux de restauration de l'église d'Olette, partie intérieure et le montant estimatif des travaux s'élève à 332 830.00 € HT.

M. le Maire propose de solliciter des aides auprès des organismes suivants :

	HT	TTC
Coût de l'opération	332 830.00 €	399 396.00 €

Financement de l'opération	%	Montant
Conseil Départemental des P.O. - ADES	20%	66 566.00 €
Etat – DSIL 2025	21.93%	73 000.00 €
Autofinancement	58.07%	193 264.00 €
TOTAL	100%	332 830.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE le Maire à solliciter les aides comme détaillé ci-dessus.

17 – DM 3 – Budget Principal - délibération 2025 – 47 - Adopté

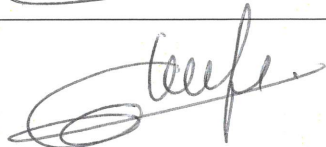
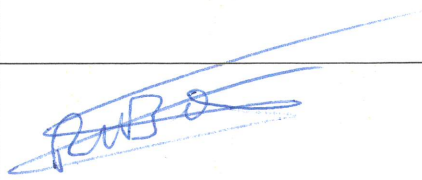
M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative.

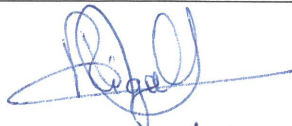
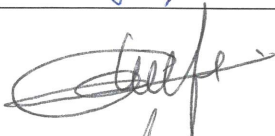
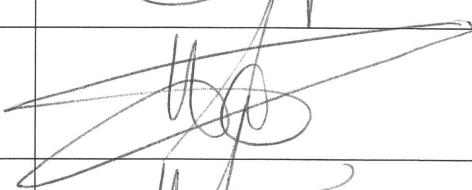
Il rappelle que par délibération 2025-39 BIS, le Conseil Municipal a approuvé la modification du Prêt relais en prêt amortissable. Cette opération nécessite d'établir une ligne en recette Investissement au 16/1641 et une ligne en dépense d'Investissement au 16/1641 du montant du Prêt, soit 350 000,00 € et qu'il faut alimenter l'opération : 155/23/231 d'un montant de 17 000.00€.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les mouvements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Ch/article/Opé	Libellé	Montant	Ch/article/Opé	Libellé	Montant
16/1641	Emprunt en euros	350 000.00 €	1641/16	Emprunt en euros	350 000.00 €
23/231/155	Immobilisations corporelles en cours	+17 000.00 €			
21/2111/ONA	Terrain nu	- 4 000.00 €			
23/231/237	Immobilisations corporelles en cours	-10 000.00 €			
21/2151/247	Réseaux voirie	-3 000.00 €			
TOTAL		350 000.00 €			350 000.00 €

Séance levée à : 19h30

Elus	Fonction	Signatures
JALLAT Jean-Louis		
FAURE Michel		P.O. 
GHELFI Elisabeth		
TROGNO Michel		
THOMAS Josiane		
CANJUZZAN Béatrice		
RIBOT Sébastien		

RIGALL Laurence		
GUILLAUME Yves		
EL OMRI Touria		
OULES Max		